

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-399

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, le règlement suivant :

Règlement numéro 2025-399, intitulé : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE ».

Ce règlement modifie le règlement numéro 2003-002 notamment par le changement de l'heure de la tenue des séances ordinaires à 19 h, pour toute l'année.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 9^e jour du mois de décembre 2025.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb